

ccc / 885 (72) 3



COE081869

# LA TÉLÉDISTRIBUTION DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

CONSEIL DE L'EUROPE  
COMITÉ DE L'ÉDUCATION EXTRASCOLAIRE  
ET DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Strasbourg, le 13 janvier 1972

CCC/EES (72) 3

Or. fr.

COMITE DE L'EDUCATION EXTRASCOLAIRE  
ET DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Télévision,  
Techniques nouvelles de diffusion  
et Développement culturel

---

LA TELEDISTRIBUTION DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

par M. G. THOVERON

Chargé de Cours à l'Université Libre de Bruxelles  
Maître de Recherche à l'Institut de Sociologie  
à l'U.L.B.

---

24.553  
04.3

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Retour aux sources .....	1
La télédistribution .....	3
Quelques perspectives .....	4
Le développement de la télédistribution dans le monde .....	8
L'exemple de la Belgique .....	9
Monopole ou pluralisme .....	13
Monopoles locaux .....	15
Zones rurales .....	16
Programmes de télévision .....	16
Publicité .....	17
Télévision payante .....	18
Conclusion .....	19

AVANT-PROPOS

"L'audio-visuel entre dans son troisième âge demain matin : nous ne l'avons pas si bien maîtrisé pendant les deux âges précédents que nous puissions passer le cap de l'ère nouvelle sans nous poser quelques questions ! Les ayant posées, il faudra y répondre, sans perdre de temps, car tout va très vite. Des réponses bien pensées ne suffiront pas : il faudra les traduire en dispositions pratiques, en comportements individuels et en lois, à faire voter dans les parlements ! " (1)

Ce passage d'un article paru en décembre 1971 dans un quotidien belge fait en quelque sorte écho aux réflexions et aux préoccupations formulées au Conseil de la Coopération Culturelle lors d'un débat sur ce qui fut appelé "L'après-télévision" (2). Aux termes de ces discussions, il fut convenu qu'une série d'études prospectives sur "La télévision, les techniques nouvelles de diffusion et le développement culturel" serait mise en chantier au cours du second trimestre de 1971.

Confiées à d'éminents spécialistes européens, elles ont été élaborées d'après un plan d'ensemble (3) conçu par M. Wangermee, Directeur général de la Radio-Télévision Belge (émissions françaises), directeur du projet. Elles seront soumises à un groupe d'experts dont les conclusions seront ensuite présentées au Conseil de la Coopération Culturelle, afin de lui permettre d'étudier les possibilités d'action du Conseil de l'Europe dans ces domaines complexes. Le présent document est une de ces études; on en trouvera la liste complète en annexe.

---

(1) Leon Thoorens

(2) Doc. CCC (71) 15

(3) Doc. CCC/EES (71) 73

## Retour aux sources

La radio eût existé sans la T.S.F. On aurait utilisé des fils pour transporter musique et nouvelles. On l'a d'ailleurs fait, dès l'invention du téléphone. En 1878, à Bellinzoña, on effectue ainsi une transmission de l'opéra Don Pasquale, de Donizetti, donné au théâtre de cette ville. En 1891, Theodor Puskas crée à Budapest le Telefonhirmondo, le premier journal parlé, offrant à 200 abonnés la transmission régulière de nouvelles (puis, par la suite, d'opéras et de disques) (1).

Les avantages du "sans fil" firent oublier ces expériences. C'est grâce à lui que la radio put connaître son expansion rapide dans le public. Les postes récepteurs de T.S.F. pouvaient être installés partout, sans problème de raccord à un réseau de fils quelconque, et offrir à tous la gamme étendue des sons venant du monde entier. Que l'on songe à la différence entre l'installation d'un appareil de radio et le raccordement à un réseau téléphonique.

## La radiodistribution

Cependant, la radiodistribution (ou télédiffusion, ou encore câblodiffusion), distribution à domicile des programmes radiophoniques par fil, vint prendre ici et là le relais de la T.S.F. Il y eut deux systèmes principaux, celui des radio-centrales, centres de réception et de redistribution utilisant des lignes spéciales, et celui du téléprogramme, utilisant des lignes téléphoniques (2).

Les pays où ces procédés connurent le plus grand développement étaient la Hollande (plus de 600 radio-centrales en 1936), la Suisse (environ 50.000 abonnés vers la même époque), l'U.R.S.S. (plus de 7.000 radio-centrales), puis la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Hongrie et la Belgique (3).

Parfois, des raisons politiques incitaient au développement du système : certains gouvernements trouvaient pratique que les citoyens ne disposent de l'écoute que de stations judicieusement choisies. La T.S.F. n'avait pas de frontières ; la télédiffusion en rétablissait. L'abonné ne pouvait opter qu'entre deux, trois ou quatre programmes qu'on lui proposait - ou qu'on lui imposait. Là résidait l'inconvénient majeur du système : la pauvreté du choix.

(1) HUTH Arno, La radiofiffusion, puissance mondiale, Paris, Gallimard, 1937, pp. 33 et 183.

(2) Dans ce cas, l'abonné devrait renoncer pendant l'écoute à tout appel téléphonique.

(3) HUTH Arno, op. cit., p. 61.

Mais ce choix limité n'était plus dicté par des raisons de qualité technique de réception. La radiodistribution mettait les divers programmes qu'elle proposait à égalité d'audibilité. Et cette audibilité était excellente. Etaient éliminés de nombreux défauts techniques et interférences ; supprimés les parasites et le "fading" ; l'audition était toujours à un volume constant.

Une bonne réception pouvait être assurée en chaque endroit, même en ville (où les sources de parasites sont nombreuses), et même dans un pays montagneux. Si la télédiffusion connut d'emblée un vif développement en Suisse, c'est sans doute parce que ce pays possédait un réseau téléphonique dense, mais aussi et surtout parce que les ondes se propagent mal en montagne.

D'autre part, l'auditeur pouvait réaliser une certaine économie ; il n'avait plus besoin d'acheter un appareil récepteur (ce qui constituait un engagement parfois important), un simple haut-parleur électrodynamique (généralement loué) lui suffisait ; il ne consommait pas de courant électrique. Ainsi le voyait-on parfois faire preuve d'une énorme boulimie : une étude sur l'écoute des programmes radiodistribués à Schaerbeek (banlieue bruxelloise) en 1957 remarque : "... à moins que leur appareil reste branché alors qu'ils n'écoutent pas (...). il semble que l'écoute de la radiodistribution constitue pour les abonnés une toile de fond, permanente à 50 %. Cela est loin d'être vrai pour l'ensemble des auditeurs " (4). Ainsi voyait-on aussi la radiodistribution jouer un rôle dans la diffusion de la radio là où celle-ci connaissait des difficultés d'expansion. En Belgique, "la radiodistribution est surtout répandue dans la région du pays où, dans l'ensemble, la radio serait, selon les données objectives, la moins répandue" (5) ; en Belgique aussi, elle voit s'amorcer son déclin avant l'apparition de la télévision, le progrès et le développement de la radio sans fil (notamment avec le transistor portatif) entravant, puis annihilant celui de ce palliatif, la radiodistribution ...

Un dernier avantage de celle-ci résidait dans la possibilité offerte aux radio-centrales de ne pas se contenter de leur rôle de relais et de produire leurs propres émissions.

En U.R.S.S., où l'on comptait au 1er janvier 1936 613.000 postes individuels pour 2.089.000 abonnés à la télédiffusion, les stations de retransmission se faisaient un devoir d'organiser des émissions de caractère régional ou local. Mais ce n'est guère que là qu'on trouve un tel exemple, montrant qu'il n'était pas, en principe, nécessaire d'attendre la fréquence modulée pour amorcer le développement de la radio locale, entravé ailleurs par le manque de longueurs d'onde disponibles.

(4) Enquête permanente sur les programmes, Rapport n° 9, Mesure de l'écoute des programmes radiophoniques par la radiodistribution, Bruxelles, I.N.R., 1957 (ronéotypé), p. 3.

(5) THOVERON Gabriel, Radio et télévision dans la vie quotidienne, Bruxelles, Edition de l'Institut de Sociologie de l'U.L.B., 1970, p. 233.

Ces divers avantages ne suffisaient cependant pas à impulser un développement considérable de la radiodistribution. Elle resta un phénomène accessoire, marginal.

Peut-être pourrait-elle retrouver une certaine importance en assurant le relais de programmes en fréquence modulée. C'est le sens de l'expérience entreprise en 1963 par les P.T.T. hollandais, et visant à fournir 12 programmes de radio F.M. aux habitants de La Haye (dont 3 programmes allemands, 3 belges, 2 anglais et 2 français) (6). Mais en même temps, les P.T.T. hollandais s'occupaient de fournir 3 programmes de télévision (la N.T.S., la B.R.T., le premier programme allemand).

Car si le "fil" peut retrouver son importance, c'est à la télévision qu'il la devra.

### La télédistribution

La télédistribution relie les postes récepteurs des téléspectateurs à une grande antenne collective, généralement installée en un lieu privilégié ; les signaux reçus par cette antenne sont amplifiés et injectés dans un réseau de câbles ; le long de ce réseau, de place en place, des amplificateurs renforcent les signaux (qui ont tendance à s'affaiblir en s'éloignant de l'antenne).

Le transport par câble à longue distance n'étant pas possible, les télédistribeurs établissent également des relais hertziens, c'est-à-dire des antennes réceptrices associées chacune à un émetteur produisant un faisceau d'ondes. Ainsi des émissions lointaines sont amenées de relais en relais jusqu'à l'antenne collective d'où part le réseau de câbles.

La télédistribution peut naturellement, et plus simplement, relier les postes récepteurs directement à une station émettrice.

Les postes récepteurs peuvent être des postes simplifiés, comportant seulement les systèmes de reproduction du son et de l'image : ce sont des postes-esclaves, des "slave units" fournis par la firme de télédistribution et utilisables seulement pour capter les émissions transmises par celle-ci. Ce système a été utilisé en Angleterre aux premiers temps de la télédistribution.

Dans les pays où la télévision est déjà répandue, ce sont des récepteurs classiques, propriétés des téléspectateurs qui sont reliés au réseau de télédistribution.

---

(6) Cf. Televisie Nieuws, N.T.S., n° 8.

### Quelques perspectives

La télédistribution est sans doute appelée à jouer un rôle plus important que ce que fut celui de la radiodistribution, et tout d'abord à cause des limites du rayon d'action de la télévision.

(a) Un poste de radio nous offre des émissions venues du monde entier ; un poste de télévision ne nous permet de capter qu'un nombre extrêmement limité de stations proches - parfois une seule. Aussi la télédistribution trouve-t-elle sa première utilité dans la possibilité de donner accès à un plus grand nombre de programmes. La radiodistribution rétrécissait la gamme des émissions captables ; la télédistribution peut l'élargir considérablement.

C'est la raison de son succès en Belgique, pays carrefour dont nous verrons qu'il joue, en ce domaine, un rôle de pointe en Europe. Les câbles transportent les émissions venues de France, du Luxembourg, d'Allemagne et de Hollande. La situation de la Suisse, elle aussi pays carrefour, est voisine.

C'est une des raisons du succès aux Etats-Unis où, dans de nombreuses villes, on peut ainsi capter plus de dix programmes (13 à Los Angeles, par exemple).

Et ce n'est qu'un début, puisque Irving B. Kahn estime que la capacité de transmission d'un câble à large bande peut être portée à 40 ou 80 canaux (7).

(b) Pour cette raison, la télédistribution peut réaliser pleinement ce qui n'est généralement resté en radio qu'une possibilité : la création de programmes nouveaux, uniquement diffusés par fil, à partir d'un poste d'émission propre, destinés éventuellement à des groupes restreints, minoritaires, régionaux ou culturels, ou consacrés à des sujets particuliers. L'obstacle du manque de fréquences disponibles est ainsi levé.

On peut même concevoir des réseaux très spécialisés, comme celui qu'élabore Francfort-sur-le-Main pour créer sa "Stadtinternes Schulfernsehen" qui doit relier 150 écoles et leur offrir 10 programmes de télévision scolaire (8). On peut imaginer des réseaux reliant des chambres d'hôtel ou de clinique, des bureaux ou des ateliers d'entreprise, des salles de spectacle, des Maisons ou Clubs de Jeunes, Maisons de la Culture ou Foyers culturels. Les données de la distribution cinématographique pourraient être complètement bouleversées.

(7) Voir l'enquête "The TV networks shrugg off new competition" dans Business Week, 27 mars 1971, p. 92.

(8) "Kabelfernsehen für Frankfurts Schulen", dans FUNK-Korrespondenz, Köln, 19e année, n° 18, avril 1971, p. 11.



On peut aussi envisager que des stations nouvelles donnent la parole au public et que la télévision, à l'occasion, soit faite par tous, et non plus par quelques-uns.

L'histoire des techniques de diffusion, c'est aussi la vulgarisation progressive de leur technique. La TV descend maintenant au niveau des possibilités, sinon de chacun, du moins de beaucoup : une ou deux caméras, un magnétoscope, une table de montage, de la bande magnétique, et l'on peut mettre en chantier une émission. Il y a déjà, aux U.S.A., des groupes de l'underground (tels Global Village, Raindance, Video Freex, People's Video) à se livrer à ce qu'ils appellent la video-guerilla. Les uns cherchent un art électronique, utilisant par exemple les déformations de l'image obtenues en influençant le tube cathodique des téléviseurs par un puissant champ magnétique ; les autres font de l'animation politico-culturelle, invitant les gens à discuter des insuffisances du quartier où ils vivent. Pour ces video-guerilleros, le problème de la diffusion reste le plus difficile. "Certains groupes politiques ont déjà "détourné" certains câbles TV pour y projeter leurs émissions" (9). Ce n'est qu'un pis-aller - ne peut-on imaginer qu'on leur confie, à l'occasion, certains canaux en faisant en sorte aussi que leur exemple soit contagieux et qu'ils soient imités par des groupes de plus en plus nombreux de télévision amateur ? Des programmes seraient créés pour leur permettre de trouver un débouché vers le grand public.

(c) Un autre avantage de la télédistribution est tout à fait parallèle à l'un de ceux offerts par la radiodistribution : c'est la possibilité de permettre ou d'améliorer la réception des émissions dans des "zones d'ombre", urbaines ou rurales, ou dans des régions lointaines.

C'est la raison du succès de la télédistribution au Japon, où s'est posé dès le départ le problème de la diffusion des émissions dans les montagnes ou dans les îles éloignées et où, plus récemment, il a fallu tenir compte des plaintes émises par les spectateurs des zones urbaines. Dans les villes, où parfois l'installation de grandes antennes particulières est interdite sur les toits des immeubles collectifs, les brouillages sont intenses et les gratte-ciel créent de nouvelles zones d'ombre. La construction d'un immeuble-tour peut soudain frustrer tout un quartier de la réception de tel ou tel programme.

La qualité des images et sons transmis est, en principe, élevée et constante, quelles que soient les conditions atmosphériques. En principe, car nous verrons qu'en Belgique, certains abonnés se plaignent de la médiocrité de certaines images reçues. Ces images, nous l'avons dit, ne peuvent pas être impunément transmises sur des distances trop grandes.

---

(9) Voir, notamment, "La guerre des media", dans le magazine Actuel, Paris, n° 8, Nouvelle Série, mai 1971, p. 16. Ce numéro est consacré à la presse, la radio, la TV "souterrains".

(d) La télédistribution permet aussi la suppression des antennes individuelles qui présentent de nombreux inconvénients. Celui d'être inesthétiques. Celui d'être coûteuses : il faut ajouter aux frais d'installation des frais d'assurances (l'antenne - surtout par grand vent - risque de se détacher, de se briser et de tomber sur la voie publique, blessant des passants), des frais d'entretien, et si l'on veut s'assurer une bonne réception, des frais causés par la nécessité de faire orienter et vérifier régulièrement l'antenne.

Il reste que la télédistribution est plus chère que le système classique. Par exemple, en Belgique, "en tenant compte des tarifs appliqués à Bruxelles, il apparaît clairement que la charge de la télédistribution est de 40 à 50 % plus élevée pour une installation individuelle et double à quintuple pour une installation collective de 10 appartements" (10). Mais la télédistribution offre beaucoup plus d'avantages et cause beaucoup moins de soucis.

(e) Enfin, si la télédistribution se développe et si, pour en bénéficier, la majorité des foyers se relie au câble de distribution, celui-ci pourra offrir des possibilités dépassant largement le cadre de la télévision, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, et dépassant même le cadre de la télévision tout court.

Ce câble - dont les potentialités sont hors de proportion avec celles qu'autorise actuellement un câble téléphonique - pourra permettre, par exemple (et ici nous reprenons en vrac des perspectives proches, aussi bien que des rêves lointains) :

- la possibilité d'être relié à une vidéothèque centrale et de recevoir sur commande des programmes de télévision choisis sur catalogue. C'est ce qu'envisage, aux Etats-Unis, Paul L. Klein qui a quitté la recherche d'audience à la N.B.C. pour prendre la direction de la Computer Television inc. (11)
- l'impression d'un journal à domicile - et peut-être, dans un stade ultérieur, l'impression du courrier, des relevés bancaires, etc.
- les courses, le shopping - sans quitter la maison - et dans l'autre sens, la lecture des compteurs (eau, gaz, électricité). Le câble pourrait réduire les déplacements, et donc les problèmes de circulation urbaine

(10) "Télédistribution" dans Ufidec, Information et défense du consommateur, Bruxelles, n° 64, septembre-octobre 1970, p. 12.

(11) "The TV networks shrugg off new competition", op. cit., p. 92.

- un lien entre le foyer et un ordinateur, entre le foyer et une machine à enseigner, etc.
- un téléphone "visuel" où les interlocuteurs puissent se voir ;
- et, en tout cas, une communication qui ne soit pas nécessairement à sens unique : qui fournisse au récepteur la possibilité de réagir et de donner sa mesure. Il est possible de savoir à tout moment combien de personnes reliées par câble à un émetteur regardent tel ou tel programme à tel moment. La mesure de l'importance de la vision des abonnés à un réseau de télédistribution par émetteur offrira, enfin, la possibilité à celui qui envoie un message de savoir combien de personnes le regardent. On pourra accéder à une connaissance instantanée et permanente de l'auditoire (12) ;
- la participation des téléspectateurs, important facteur de succès d'une émission de TV (13) pourra être intensifiée à l'occasion de certains jeux : le public pourra se manifester et choisir telle chanson, telle vedette, tel concurrent quelconque proposés à ses suffrages. Il pourra souscrire à une campagne philanthropique, poser des questions à un spécialiste ou à un politicien, répondre aux questions d'un concours. Le téléphone permet cela en partie, mais il ne pourrait permettre, par exemple, de désigner au sort un concurrent parmi les personnes regardant une émission.

On peut, enfin, concevoir le vote par câble - et donc la possibilité de référendums réguliers, des ouvertures sur la démocratie directe ....

Ces perspectives - ne fût-ce que quelques-unes d'entre elles - justifient les risques que l'on prend en consentant des investissements considérables dans le domaine de l'équipement par câble. Celui-ci ne deviendrait pas inutile, même si la diffusion par satellite ou autre rendait la télédistribution proprement dite sans intérêt.

Ces perspectives, selon le cas, seront considérées avec optimisme ou pessimisme.

Optimisme : le câble, instrument d'interrelations sociales, encouragera la participation, développera l'esprit communautaire.

Pessimisme : le câble est un fil à la patte, une attache, un lien contraignant qui, dans un "meilleur des mondes" bureaucratique totalitaire unit chaque foyer au "big brother" ou au petit père des peuples.

Disons simplement que le développement du monde du câble devra appeler notre vigilance constante.

---

(12) Voir à la note 4 la référence d'un rapport consacré à un tel type de mesure.

(13) THOVERON Gabriel, op. cit., pp. 778 à 781.

## Le développement de la télédistribution dans le monde

Nous ne disposons pas de statistiques précises permettant de faire un point précis de la situation ; rares sont les pays où la télédistribution joue déjà un rôle important ; la plupart du temps, elle est encore à naître ou réduite à quelques expériences.

C'est surtout hors d'Europe que les potentialités du système se dessinent, là où, ayant déjà atteint un certain stade de développement, la télédistribution entre dans sa période conquérante.

C'est le cas Outre-Atlantique, au Canada, où le nombre de foyers équipés est de l'ordre du million, et aux États-Unis où ce nombre est de l'ordre des cinq millions.

Aux U.S.A., la télédistribution a commencé très modestement il y a une vingtaine d'années, dans une vallée pennsylvanienne dont les habitants ne parvenaient pas à capter les programmes de TV.

En 1969, 6 % des foyers étaient reliés à la "Community Antenna Television" ou C.A.T.V. Un article datant de mars 1971 signale qu'"environ 4,5 millions de souscripteurs paient 5 à 6 dollars par mois à quelque 2.750 systèmes de câble TV différents (certains opérateurs ont seulement quelques centaines de maisons reliées à leurs services ; la plus grande société, Tele Promp Ter Corp. en compte "environ 540.000 en 100 systèmes différents)". Les avis sur ses possibilités de développement diffèrent : pour les plus optimistes, 50 % de la population sera, dans dix ans, reliée à la télédistribution ; pour Mr. Blank, de C.B.S., c'est seulement le chiffre de 25 % qui sera atteint, et après une bien plus longue période (14). Le taux d'expansion est, en tout cas, extrêmement élevé.

Un tiers environ des organismes de télédistribution ont créé leurs propres programmes ; la F.C.C. (Federal Commission of Communications) a d'ailleurs pris certaines mesures pour favoriser ces créations. Nous y reviendrons plus loin ; qu'il suffise de noter ici que les États-Unis sont le premier pays où la télé-distribution élargit la gamme des programmes offerts au public.

### Le Japon sera le deuxième.

Au Japon, la Nippon Hoso Kyokai (N.H.K.) a commencé, dès 1954, une action pour mettre la télévision, grâce au câble, à la disposition des régions où les émetteurs ne pouvaient être installés pour des raisons topographiques ou par manque de canaux.

---

(14) "The TV networks shrugg off new competition",  
op. cit., p. 92.

Depuis lors, on a installé quelque 10.000 systèmes de télévision par câble. A Tokyo, en collaboration, les divers organismes de télévision, l'administration des P.T.T., l'association des éditeurs de journaux ont mis sur pied la Tokyo Cablevision Foundation, qui intégrera les services existants et s'efforcera de construire et exploiter un réseau qui n'acheminera pas seulement des programmes déjà existants, mais aussi d'autres, produits par ses soins (15).

Ailleurs, la télédistribution n'a encore pour but que l'amélioration de la réception.

En Europe, d'ailleurs, la télédistribution en est encore à ses débuts, même là où elle existe depuis longtemps, comme en Grande-Bretagne ; en effet, dans ce dernier pays, elle existe depuis 1954, et l'on comptait déjà 800.000 abonnés en 1967 (16), mais il n'est pas encore question de la voir ouvrir à d'autres usages que celui de faciliter la qualité et la diversification des programmes captables. En Suisse, où la télédistribution est tantôt d'initiative privée et tantôt d'initiative communale, quelque 7,5 % des téléspectateurs sont reliés à un câble (17). Nous avons parlé des premières tentatives hollandaises ; en France, les initiatives sont très strictement localisées : la première, en 1957, a été faite à Nancy où deux antennes - l'une pour la télévision, l'autre pour la fréquence modulée - sont notamment raccordées aux 2.555 logements H.L.M. érigés au Haut du Lièvre (18).

#### L'exemple de la Belgique

Nous nous attarderons particulièrement à la Belgique, sans doute un peu parce que c'est le pays où nous pouvons observer le phénomène de plus près, beaucoup parce que sa situation l'appelait à être ce qu'elle est effectivement aujourd'hui : un pays jouant un rôle de pointe en ce domaine.

On notera, par exemple, que le réseau de Liège a été longtemps le plus étendu du monde à partir d'un seul site d'antennes (il est aujourd'hui dépassé par le réseau de Vancouver, au Canada). On notera aussi que la société belge Coditel a collaboré à l'établissement de réseaux en Suisse, en France, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et l'on verra comment, dans un pays, une phase d'expansion extrêmement rapide peut succéder à une phase de lente mise en place. On peut supposer qu'un tel schéma peut se reproduire dans d'autres pays européens.

---

(15) "Japon - Extension de la distribution de programmes" dans Revue de l'U.E.R., Union européenne de radiodiffusion, n° 120 A, avril 1970.

(16) Selon une enquête publiée le 10 juin 1970 dans le magazine bruxellois Spécial, p. 41 : "Télédistribution : pas encore bénéficiaire".

(17) 39e Rapport annuel de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, 1970, p. 13.

(18) Information publiée dans Le Figaro du 9 mai 1967.

Pays d'étendue relativement réduite, la Belgique est au carrefour d'un grand nombre de postes étrangers ; elle a des frontières avec les Pays-Bas, l'Allemagne, le Grand-Duché de Luxembourg, la France, et la mer qui la sépare de l'Angleterre n'est pas très large. Dès la création d'émetteurs de télévision dans le pays, certains téléspectateurs particulièrement favorisés ont pu capter - situation alors exceptionnelle en Europe - les programmes de trois stations émettrices (19).

Le fait important était cependant l'inégalité des possibilités de captation. Suivant les endroits, on pouvait suivre un, deux ou trois programmes. Les moins favorisés se sentaient frustrés. A Liège, par exemple, où l'on ne pouvait capter que les émissions de la R.T.B., alors qu'on trouvait dans les hebdomadaires les programmes de l'O.R.T.F. (captés en Hainaut et à Bruxelles), aussi bien que ceux de R.T.L. (captés dans le sud du Luxembourg). Cette frustration a fourni un terrain extrêmement favorable aux premières expériences de télédistribution.

(a) La phase de préparation : 1960-1969

Après avoir étudié le problème technique en collaboration avec une firme anglaise, TELENG Ltd., la S.A. CODITEL établira son premier réseau à Namur - ou plus précisément à St. Servais - en 1961, fournissant cinq programmes là où les plus favorisés n'en pouvaient jusque-là capter que deux. En fin 1961, Coditel offrira quatre programmes aux habitants de Verviers, en octobre 1962, quatre programmes aux habitants de Liège. Au printemps de 1965, Coditel s'installe dans le Brabant et propose six programmes aux habitants d'une commune de l'agglomération bruxelloise, St. Josse-Ten-Noode. Dans cette dernière commune, c'est à l'appel du bourgmestre que Coditel intervenait. La construction d'immeubles-tours avait compromis la bonne réception des programmes dans plusieurs zones de la commune. Il s'agissait d'abord de rétablir une situation dégradée, mais en même temps cette situation devenait exceptionnelle.

En fin d'octobre 1968, Coditel comptait 14.000 abonnés à Liège, 8.500 à Namur, 8.200 à Verviers, 2.500 à St. Josse, les réseaux respectifs s'étendant sur 410, 182, 192 et 57 km. Mais cette même année, d'autres réseaux commençaient à se développer.

On verra, dans l'agglomération bruxelloise, se constituer une intercommunale, Brutélé (desservant 4 communes) et une filiale de la société Philips, Radio-Public (desservant 7 communes). A Liège, c'est une intercommunale, l'Association Liégeoise d'Electricité (A.L.E.) qui lance Télédís dans 27 communes.

---

(19) GANTELME J., "La réception de 3 programmes de télévision en Belgique occidentale" dans Bulletin de l'U.E.R., Genève, vol. VII, n° 38, 1956, pp. 521 à 528.

(b) La rapide croissance

La constitution des nouveaux réseaux conduit à une croissance extrêmement rapide des raccordements. En un an, le nombre de téléspectateurs abonnés a presque doublé dans la partie francophone du pays.

Selon les données recensées à l'Institut National de Statistiques :

Nombre de téléspectateurs abonnés	à la fin de 1969	à la fin de 1970
arrondissement de :-		
Bruxelles	10 846	32 089
Liège	19 094	23 448
Verviers	9 160	11 050
Namur	9 919	11 343
Total :	49 019	87 930

Près de 10 % des téléspectateurs de la région francophone - exactement 9,8 % - (87 930 sur 892 704) ont leur poste raccordé à un réseau à la fin de 1970 alors que la télédistribution n'est offerte que dans certaines régions. Parmi les membres du panel d'enquête de la R.T.B., on compte 18,1 % d'abonnés à la télé-distribution dans la province de Liège, 12,2 % dans l'arrondissement de Bruxelles, 3,6 % dans la province de Namur (au total : 7,3 %) (20).

Un des résultats de ce développement a été l'amélioration sensible des possibilités de captation. Le Service de l'Enquête Permanente les a mesurées en 1966 et en 1971. Le nombre de téléspectateurs pouvant capter la seconde chaîne de l'O.R.T.F. est passé du dixième au quart de l'ensemble environ ; le nombre de ceux qui peuvent capter Radio-Télé Luxembourg est passé de 7,5 % à 11 % ; enfin, aux alentours du dixième peuvent capter une chaîne de la N.T.S. (Hollande) ou une chaîne de la W.D.R. (Allemagne). Les possibilités de captation de la R.T.B., de la B.R.T. et de la première chaîne de l'O.R.T.F. (France) ne semblent pas s'être modifiées (21).

Le développement de la télédistribution continue. Les réseaux existants se développent, d'autres se créent : dans l'agglomération de Charleroi, l'inauguration du réseau se prépare au moment où nous écrivons ces lignes.

(20) Enquête Permanente sur les Programmes, Rapport Télévision S.T.V. 41, Les stations de T.V. que peuvent capter les membres du panel T.V., Bruxelles, R.T.B., ronéotypé, juin 1971.

(21) Pour 1971, cf. note 20. Pour 1966, Enquête Permanente sur les Programmes, Rapport 57, La Télévision en 1966, Bruxelles, R.T.B., s.d.p.10. Voir aussi THOVERON, G. op.cit., pp 230 à 232, où l'on verra que l'évolution de 1962 à 1966 était peu sensible.

(c) Quelques remarques à propos de l'expérience

1. On notera d'abord l'importance prise par l'action publique dans l'installation des réseaux.

Coditel est une Société anonyme dont le capital de 400 millions de francs belges est détenu pour 2/3 par la firme Electrobel, et pour 1/3 par la Société Nationale d'Investissement (S.N.I.). L'importance de cette participation S.N.I. donne à la firme un caractère d'économie mixte.

Télédis, Brutéle sont des intercommunales et si Coditel s'est installée à St. Josse, c'est à l'appel du bourgmestre. On a le sentiment que de nombreuses administrations communales considèrent la télédistribution comme un service public, à assurer comme les distributions d'eau, de gaz, d'électricité...

2. Si l'action publique est importante, c'est en large part, sans doute, parce que les investissements à assurer sont énormes. L'expérience de Coditel montre que les premières années d'exploitation sont normalement déficitaires. "Une première étape consiste à couvrir les dépenses d'exploitation, puis à couvrir ces dépenses et les amortissements. L'étape suivante, au minimum cinq ans après la mise en service du réseau, permet de récupérer les pertes des premiers exercices, pour devenir, après sept ou huit ans, enfin bénéficiaire" (22).

3. L'importance de ces investissements explique que la télédistribution s'installe d'abord dans les grandes et moyennes agglomérations, là où la clientèle potentielle par kilomètre de câble est la plus importante, là où l'exploitation pourra être le plus rapidement rentable. La télédistribution est encore presque exclusivement un phénomène urbain.

4. On note aussi que la télédistribution s'installe d'abord dans la région francophone. En région flamande, les premières expériences sont encore localisées et isolées. Cela tient sans doute à ce que l'offre de programmes est plus importante en langue française, ce qui permet, en Wallonie et à Bruxelles, d'offrir aux abonnés une gamme beaucoup plus alléchante de programmes. Le développement de la télédistribution semble dépendre du nombre de possibilités supplémentaires qu'elle offre.

5. Enfin, il convient d'ajouter que, si les résultats de la télédistribution sont importants dans le domaine de l'élargissement des possibilités de captation, elle n'a pas toujours répondu à l'attente du public dans celui de l'amélioration des images captées. Des plaintes ont conduit une association de consommateurs UFIDEC (23) à réaliser une enquête auprès de ses affiliés. On ne disposera malheureusement pas des résultats de cette enquête avant les premiers mois de 1972.

(22) "Télédistribution : pas encore bénéficiaire", op. cit. p. 92

(23) Qui publie le bulletin cité à la note 10.



Il semble cependant qu'à certains endroits, les distributeurs ont sacrifié la qualité des programmes transmis à leur quantité. Il semble aussi que la technique ait encore des progrès à faire.

Nous voudrions maintenant achever en évoquant quelques problèmes qui conditionnent l'avenir de la télédistribution.

### Monopole ou Pluralisme

Nous avons dit que la télédistribution permettait une multiplication des programmes.

Cette situation appelle une prise de position des Etats qui peuvent, selon le cas, encourager, restreindre ou interdire la création de nouveaux émetteurs, comme ils peuvent de même, encourager, restreindre ou interdire la diffusion de certains programmes existants. L'action du pouvoir est ici déterminante.

Aux Etats-Unis, radio et télévision sont privées et pluralistes. Il n'y a donc pas d'objection majeure à une multiplication du nombre de stations émettrices.

36 % des organismes de télédistribution ont donc créé leurs propres programmes, destinés à alimenter leurs propres abonnés (24). On peut juger que cette proportion est faible, surtout si l'on considère que ces programmes sont peu fournis et peu originaux et qu'ils offrent surtout des bulletins du temps, nouvelles locales, cours des marchés, avec parfois des ouvertures sur les réunions des municipalités.

Cependant, on va sans doute voir le nombre de ces programmes nouveaux augmenter. La F.C.C. (Commission Fédérale des Communications) a décidé que les sociétés de télédistribution possédant plus de 3 500 abonnés devaient obligatoirement diffuser un programme propre (la moyenne des abonnés par réseau se situe à environ 2 000) (25).

Cette mesure, notons-le, n'est pas nécessairement dictée par une vision idéaliste de l'avenir des communications : pour beaucoup, elle est destinée à gêner l'expansion de la télédistribution en lui imposant des charges supplémentaires. Qu'importe, si d'un mal surgit un bien ...

Plus récemment, "la ville de New York, en accordant à deux sociétés de câbles le droit d'installer leurs réseaux à Manhattan, a (...) prescrit que chacune d'entre elles devait mettre deux de leurs canaux à la disposition du public sous le

---

(24) Cf. le chapitre "C.A.T.V. : Promise and Peril", dans JOHNSON N., How to talk back to your Television set, Bantam Book, 1970, p. 145.

(25) Idem.

régime du "common carrier" (26)". L'un le fait gratuitement, l'autre exige un paiement de 25 dollars. Quelques règles sont naturellement imposées aux utilisateurs : notamment les programmes doivent être pré-enregistrés.

On note donc une tendance des organismes de contrôle à encourager la multiplication des émetteurs.

Qu'en est-il en Europe, où la radio-télévision a généralement une tradition de Service Public ? Les Etats y observent sans enthousiasme que la T.V. par câble fait éclater les zones d'influences que s'étaient taillées les divers émetteurs ; certaines stations voient avec inquiétude leur monopole de fait menacé.

Les Etats sont donc amenés à prendre des mesures, mesures de deux ordres, d'une part, des obligations de transmettre certaines émissions, d'autre part, des interdictions de transmettre certaines autres.

a) Les obligations de transmettre concernent certaines émissions nationales : il s'agit de veiller à ce que le public n'en soit pas privé.

En Belgique "sauf en cas d'impossibilité reconnue par la Régie des Télégraphes et Téléphones, tout réseau de distribution (...) doit transmettre simultanément et dans leur intégralité, toutes les émissions de la Radiodiffusion-Télévision Belge" (Arrêté Royal du 24.12.66).

b) La gamme des interdits est plus ouverte.

Certains interdits se contentent de ne pas permettre à la télédistribution de diffuser des émissions qui ne seraient pas permises aux émetteurs nationaux. Ainsi en Belgique, l'Arrêté Royal du 24.12.66 interdit de distribuer des émissions attentatoires à la sûreté de l'Etat, à l'ordre public et aux lois belges, contraires aux bonnes moeurs, susceptibles de constituer un outrage aux convictions d'autrui ou une offense à l'égard d'un Etat étranger.

De même, la télévision publicitaire étant interdite en Belgique, le même Arrêté interdit la transmission des émissions revêtant un caractère de publicité commerciale et des émissions de stations commerciales de radiodiffusion télévisuelle que le Ministre compétent désigne. (Dans la pratique, les télédistributeurs diffusent les émissions de Radio-Télé Luxembourg, mais en supprimant les images au moment du passage des flashes publicitaires).

De même "le distributeur peut transmettre les émissions de toute (...) station de radiodiffusion télévisuelle autorisée pour le pays où elle est établie", ce qui répercute, en Belgique, les interdits étrangers.

(26) D'ARCY, Jean, "Bientôt en Europe, la télévision par câbles ?", dans Le Figaro, n° 8 394 du 10 septembre 1971, supplément littéraire, p. V-17.

De même, "il est interdit au distributeur de relier au réseau de distribution d'émissions de radiodiffusion télévisuelle, des appareils susceptibles de distribuer des images et sons autres que ceux des programmes autorisés".

Ce qui, naturellement, interdit à des "stations pirates" de trouver le relais par câble.

Enfin, le même Arrêté Royal se prémunit contre la possibilité de voir créer de nouveaux programmes produits par les télédistributeurs : il est interdit à ceux-ci "de détenir des appareils susceptibles de produire, d'enregistrer ou de reproduire des programmes de télévision".

A l'extrême, un Etat afin de préserver la totalité de son monopole, peut interdire la retransmission par câble de toute émission qui n'émane pas de son service public.

En Espagne, l'Arrêté ministériel du 13 mars 1970 proscriit toute transmission de signaux "distincts de ceux qui sont émis par le service public de la Télévision Española" (art. 2 par. 2).

De plus, les signaux "devront être transmis d'une manière absolument identique à ceux qui sont émis".

Ici, la télédistribution n'ouvre donc pas de perspectives nouvelles. Elle les ferme au contraire.

Rien n'est donc encore joué. D'autant que des monopoles locaux peuvent se substituer aux Etats pour exercer une censure - ou, au moins, un choix de programmes très orienté.

### Monopoles locaux

Chaque firme de télédistribution dispose, en effet, généralement, d'un monopole local. Dans une commune, il n'y a qu'une compagnie habilitée à fournir l'eau, comme il n'y en a qu'une à fournir l'électricité ou le gaz. La télédistribution, surtout si elle est considérée comme un service public, aura aussi souvent un seul concessionnaire par municipalité. Dans un premier temps et pour des raisons commerciales évidentes, ce concessionnaire s'efforcera d'offrir le maximum de programmes, aux abonnés. Mais, une fois ses bases bien assurées, et lorsque la gamme des programmes à offrir se sera considérablement élargie, il lui sera loisible d'opérer une certaine sélection.

La loi peut normalement intervenir ; elle doit fixer les devoirs des télédistributeurs et, parmi ces devoirs, peut figurer celui d'assurer la plus large diffusion de toutes les idées, de toutes les opinions, de toutes les formes d'expression, même si elles sont peu orthodoxes ou même franchement hérétiques. Une telle intervention légale n'aurait rien d'anormal. Bénéficiant d'un monopole, le télédistributeur doit normalement, en contrepartie, se voir imposer certaines servitudes.

Faute de quoi, la télédistribution aboutirait à une multiplication et à une diversification incontrôlées des censures...

### Zones rurales

On a vu que la télédistribution belge se développait surtout dans le cadre urbain ; beaucoup craignent que les régions rurales soient systématiquement et définitivement défavorisées, parce que la faible densité de la population, la dispersion des habitations, rendent extrêmement coûteuse la constitution du réseau du câble.

Harold J. Barnett, discutant cette question, montre que cet argument n'est pas évident (27) ; il ajoute qu'un coût moyen d'installation peut être établi par les firmes, et que le gouvernement peut subventionner les installations dans les zones rurales.

Dans la mesure où la télédistribution est considérée comme un service public, dans la mesure où les pouvoirs publics participent à son développement, on imagine très bien, en Europe, que les collectivités fassent effectivement assurer l'équipement des campagnes. Comme elles ont veillé à ce que les régions rurales disposent de l'électricité ou du téléphone.

La nécessité d'un équipement par câble s'imposera d'ailleurs d'autant plus si, comme nous l'avons vu, le câble peut être destiné à d'autres usages que la télévision ...

Il est cependant à noter que s'imposerait ici une planification à plus ou moins long terme. Ce n'est pas, lorsque les agglomérations urbaines seront équipées qu'il faudra commencer à songer à fixer un coût moyen d'installation ... C'est dès aujourd'hui que des mesures s'imposent.

### Programmes de télévision

Si les programmes se multiplient, on peut penser que leur qualité moyenne risque de diminuer. On risque, en produisant toujours plus, de produire toujours plus superficiellement. Un problème de saturation se pose ici : y a-t-il assez de talents divers et valables pour alimenter en permanence la boulimie des publics ? Ce n'est pas un problème posé à brève échéance, bien des créateurs et des interprètes, bien des journalistes et animateurs, bien des sports et des sportifs attendent l'occasion de faire leurs preuves. Comme l'écrit Harold J. Barnett "A Londres (...) il y a une quarantaine de théâtres reconnus de premier plan, plusieurs autres de moindre importance, cinq orchestres symphoniques, plusieurs compagnies d'opéra, et d'autres divertissements. Ils ne sont pas apparus à la T.V. cette saison". Il y a donc une réserve (28). Mais, n'a-t-elle pas une limite ? Et, s'il n'y a pas de limite intellectuelle, n'y a-t-il pas des limites matérielles ?

(27) BARNETT, Harold J., Resistance to the wired City, Research Monograph Number 12.70, 27 décembre 1970, Department of Economics, Washington University, St. Louis, Missouri, p. 4 à 17

(28) Idem. p. 22.

On aura tendance, pour des raisons d'économie, à importer des programmes déjà amortis sur leur marché intérieur. En Europe, les productions américaines risquent d'envahir les heures d'antenne qu'il faudra bien remplir ...

On peut supposer aussi, a contrario, que la concurrence stimulera la qualité de la production. Mais il est à craindre que seuls les émetteurs les plus riches pourront se maintenir avantageusement dans la compétition.

Surtout si la possibilité de capter une gamme étendue de stations conduit à la diminution des "échanges" et surtout des "relais" de programmes entre ces stations. Là encore, les stations les moins riches - celles des petits pays - devront supporter un effort supplémentaire de production pour maintenir l'originalité de leurs programmes.

Tous ces efforts pourront être financés par un recours accru à la publicité - mais celle-ci, à son tour, risque de subir les effets de la concurrence (nous y reviendrons au point suivant).

L'action des publicitaires risque aussi de conduire à une démagogie dans la programmation dont le but ultime pourrait devenir la course au public : le divertissement facile risquerait d'éclipser l'information, l'expression, la formation ... La télévision européenne glisserait peu à peu vers le modèle américain - à moins que les Etats ne continuent à régir fermement les principes d'utilisation de la publicité télévisée (en imposant, par exemple, la stricte séparation des émissions commerciales et des émissions de divertissement, d'information, et de culture ; une limitation du temps d'antenne publicitaire ; la concentration des séquences de publicité dans certaines tranches de programmes, etc.).

### Publicité

La multiplication des émetteurs, la concurrence, qui s'instaurera entre ceux-ci pour la conquête des marchés publicitaires, voilà qui peut conduire à un abaissement des tarifs.

Mais surtout peut-être, la télévision, quand son public se morcellera, n'offrira plus le même type d'avantages qu'aujourd'hui. Actuellement, elle offre aux annonceurs un grand public assez indifférencié, se prête particulièrement à la publicité pour les produits de consommation de masse. Dans l'ensemble des pays européens, les branches industrielles utilisant le plus massivement la télévision publicitaire sont les secteurs de l'alimentation et des boissons ; des produits d'hygiène, de nettoyage et de toilette ; des textiles et vêtements ; des appareils électro-ménagers et véhicules (29).

---

(29) Bureau d'Etudes de la R.T.B., La Publicité Télévisée en Europe, Bruxelles, R.T.B., novembre 1968, p. 318.

Dans le domaine des journaux et surtout des magazines, les annonceurs ont donc tendance, aujourd'hui, à favoriser ceux des supports qui s'adressent à des publics particuliers, bien définis et délimités. "Des lecteurs lisant effectivement des articles écrits pour des gens fortement motivés, en rapport étroit soit avec leurs passions, soit avec leur vie sociale, soit avec leur gagne-pain, voilà, écrit un journaliste, ce que la publicité nous ordonne de faire" (30).

Mais cette répartition du travail publicitaire entre télévision et presse écrite risque d'être remise en question par une multiplication des chaînes parcellisant les auditoires. L'annonceur cherchant le grand public ne pourra plus s'adresser à un ou deux émetteurs, il devra disperser son effort.

Il est vrai que, dans ce domaine comme dans celui des programmes, l'on dispose de réserves. De nombreux publicitaires attendent le moment d'accéder au petit écran, et là encore, la télédistribution substituera l'abondance à la rareté.

### Télévision payante

Sans doute la télévision payante peut-elle se présenter comme une solution de rechange à la publicité ou à la taxe perçue dans les pays de télévision de service public. Notons que la télédistribution peut résoudre tous les problèmes pratiques posés par la télévision payante, même dans la mesure où le câble permet d'évaluer la consommation de chaque abonné, le paiement pourrait s'effectuer en fonction de celle-ci, soit par période, soit émission par émission (un monnayeur étant incorporé au récepteur). Ceci constituerait véritablement une révolution dans le domaine des techniques de diffusion qui, jusqu'aujourd'hui, selon l'expression de Jacques Durand, faisaient "silencieusement éclater les cadres du capitalisme traditionnel" (31).

Il est douteux cependant qu'une part vraiment importante du public accepte de payer directement ce qui, jusqu'ici, a été financé par la publicité ou la taxe forfaitaire. La télévision finirait par devenir un loisir extrêmement coûteux. La télévision payante ne pourra d'ailleurs produire des émissions très supérieures à celles des stations traditionnelles que si elle les vide d'abord de leurs meilleurs talents : on assisterait alors à une transfusion. C'est la raison pour laquelle, en Angleterre, le "rapport Pilkington" condamne la télévision payante (32).

(30) J.S., "Tué par les annonceurs", dans le numéro spécial "Le Journal et ses lecteurs", Revue Esprit, Paris, Seuil, n° 2, février 1971, p. 321.

(31) DURAND, Jacques, Le Cinéma et son Public, Paris, Sirey, 1958, p. 9

(32) U.H. House of Commons, Committee on Broadcasting Report, Command 1753, Londres H.M. Stationary Office, 1962, p. 295.

Oser conclure ?

On voudrait conclure, achever en rassemblant en un faisceau les espérances, en un faisceau les inquiétudes qu'ouvre la télédistribution. Mais ici comme ailleurs, nous nous retenons au moment ultime nous demandant quelle invention nouvelle rendra vaines toutes nos projections sur l'avenir. Qui nous dit que, le réseau des câbles une fois tissé, les satellites, ou telle autre découverte, ne va pas le rendre inutile ?

On est tenté d'écrire que la télédistribution peut être la pire ou la meilleure des choses ; mais il faut ajouter qu'elle peut être, tout simplement, rien ... Ce qui d'ailleurs ne change rien à la nécessité de s'intéresser, dans l'immédiat, à ses potentialités, et de guider son installation et ses orientations. En se disant simplement que nous n'oeuvrons peut-être que pour un très proche avenir ...

A N N E X E

Liste des études prospectives sur  
"La télévision, les techniques nouvelles de diffusion  
et le développement culturel"

---

- "Evolution générale des moyens traditionnels de communication de masse"  
par U. MAGNUS  
Hans Bredow-Institut für Rundfunk und Fernsehen  
Université de Hamburg
  
- "A propos d'un satellite européen - Problèmes et perspectives"  
par M. BEZENCON  
Président de l'Union Européenne de Radiodiffusion,  
Directeur général de la Société Suisse de Radiodiffusion, Berne
  
- "Usages culturels d'un satellite avec stations réceptrices"  
par R. LEFRANC  
de l'Office français des Techniques Modernes  
d'Education, Paris
  
- "La télédistribution dans le monde d'aujourd'hui"  
par G. THOVERON  
Chargé de Recherches à l'Institut de Sociologie  
Université Libre de Bruxelles
  
- "Perspectives d'évolution de la télédistribution"  
par J.L. RODRIGUEZ FRAGNAS et J. GARCIA JIMENEZ  
Radiotelevision Espanola, Madrid
  
- "La vidéocassette"  
par J.C. BATZ  
Directeur du Centre d'étude du cinéma, de la radiotélévision et du théâtre,  
Institut de Sociologie,  
Université Libre de Bruxelles



- "Problèmes de production des programmes destinés aux cassettes"  
par M.A. FRANCOIS  
Directeur chargé de l'Inspection Générale  
O.R.T.F. Paris
  
- "Evolution des réseaux de télévision de service public"  
par M. P. SCHAEFFER  
Chef du Service de la Recherche  
O.R.T.F. Paris
  
- "La prévision en technologie culturelle"  
Fondation pour le Développement Culturel, Paris
  
- "Réflexions sur une production de télévision par et pour  
des communautés restreintes"  
Fondation pour le Développement Culturel, Paris
  
- "Les satellites de diffusion en Europe"  
par E. PLOMAN  
Director, International Relations,  
Sveriges Radio, Stockholm
  
- "Les cassettes audio-visuelles : perspectives en Europe"  
par le Dr. L. BERETTA ANGUISSOLA  
Directeur général adjoint de la R.A.I., Rome